

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE RISCLE
7 AVRIL 2017

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille dix-sept, le 7 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 1^{er} avril 2017, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, maire.

Présents : BASTROT Philippe, BOUÉ Marie-France, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, FLOGNY Marie-Claire, LABENNE Baptiste, LAJUS Pierre, MICHEL Martine, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel

Absents ou excusés : BERGUERIE Pascal a donné procuration à LAJUS Pierre, DARRIEUX Guy, DUFAU Valérie, JOURDON Jacques, LESTERLE Jeanne a donné procuration à BASTROT Philippe, MARQUE Jany, VIVIER Régine a donné procuration à COOMANS Hélène

Secrétaire de séance : BOUE Marie-France

Brigitte BORDERES et Julie CARRERE assistaient à la réunion

Monsieur KAHN Didier, Trésorier de Riscle, présente l'analyse financière de la Commune de 2012 à 2016.

ARRETES DEPUIS LE PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

NO D ORDRE	objet	nomenclature
AR2017-45	AR DEBIT DE BOISSON TOURNOIS DE FOOT MINO BODDI	LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIR DE POLICE
AR2017-46	AR AVT ECHELON	FONCTION PUBLIQUE
AR2017-47	AR prolongation de congé longue maladie	FONCTION PUBLIQUE
AR2017-48	AR modificatif congé maternité	FONCTION PUBLIQUE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

DM2017-06 : MAPA Travaux de reprise de concession dans le cimetière de Riscle – déclaration sans suite

DM2017-07 : Attribution marché à procédure adaptée – Maitrise d'œuvre – Travaux de rénovation et transformation de la salle polyvalente en médiathèque

DELIBERATIONS

Madame FLOGNY Marie-Claire présente le projet de budget communal 2017.

Elle explique que les chiffres ont quelques peu évolué par rapport à ceux présentés en commission finances suite à la parution des montants de dotations de l'état.

Le budget 2017 a été monté à partir de celui de 2016 en tenant en compte de certaines évolutions, qui restent à la marge.

COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2017	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
	Prévu
011 - Charges à caractère général	742 428.20 €
012- Charges de personnel	718 227 €
014 - Atténuations de produits	7 930 €
65 - Autres charges de gestion courante	242 342 €
66 - Charges financières	136 120 €
67 - Charges exceptionnelles	4 124 €
022 - Dépenses imprévues	100 000 €
023- Virement à la section d'investissement	817 722.80 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	45 385.00 €
TOTAL	2 814 279 €
RECETTES	
	Prévu
013 - Atténuations de charges	2 099.03 €
70 - Produits des services	62 780.00 €
73 - Impôts et taxes	989 565 €
74 - Dotations, subventions	443 023 €
75 - Autres produits de gestion courante	57 000 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	42 505 €
002 - résultat de fonctionnement reporté	1 217 306.97 €
TOTAL	2 814 279 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
	Prévu
20 - Immobilisations incorporelles	66 256.92 €
21 - Immobilisations corporelles	436 093.97 €
23 - Immobilisations en cours	751 965.24 €
16 - Emprunts	381 547 €
040 - Opérations d'ordre	42 505 €
001 - Solde d'exécution section investissement reporté	15 624.87 €
TOTAL	1 693 993 €
RECETTES	
	Prévu
13 - Subventions d'investissement	318 692 €
10 - Dotations	21 815.07 €
16- Emprunt + Caution	350 549 €
024 - Produits de cessions	300 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	817 722.80 €
041 - Opérations d'ordre	45 385.00 €
1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	139 529.13 €
TOTAL	1 693 993 €

Madame FLOGNY Marie-Claire présente à l'assemblée le tableau des subventions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FUNCTIONNEMENT					
6574	01	SUBVENTION	ADMR	Associations	300,00
6574	02	SUBVENTION	ADPC 32	Associations	300,00
6574	03	SUBVENTION	AMICALE D ARTS PLASTIQUES	Associations	100,00
6574	04	SUBVENTION	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Associations	3 800,00
6574	29	SUBVENTION	ARC EN CIEL		300,00
6574	22	SUBVENTION	ASSOC ANCIENS A.F.N.	Associations	100,00
6574	07	SUBVENTION	ASSOC SPORT ET CULT DU LEPA	Associations	700,00
6574	06	SUBVENTION	ASSOCIATION AUTONOME DE PARENTS D ELEVES	Associations	100,00
6574	11	SUBVENTION	ASSOCIATION DES CHORALES CRESCENDO	Associations	200,00
6574	14	SUBVENTION	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE RISCLE	Associations	300,00
6574	08	SUBVENTION	BASKET CLUB	Associations	17 937,00
6574	09	SUBVENTION	BOULE AMICALE RISCLOISE	Associations	300,00
6574	10	SUBVENTION	CERCLE D'ECHecs RISCLOIS	Associations	500,00
6574	12	SUBVENTION	CLUB ALPHA	Associations	300,00
6574	13	SUBVENTION	CLUB TAURIN	Associations	500,00
6574	15	SUBVENTION	COMITE DE FOIRE	Associations	1 000,00
6574	18	SUBVENTION	COMITE DES FETES	Associations	5 500,00
6574	17	SUBVENTION	COMITE DES FETES DE LA MENOUE	Associations	500,00
6574	16	SUBVENTION	COMITE GERSOIS MEMOIRE DES ANCIENS COMBATTANTS	Associations	100,00
6574	20	SUBVENTION	COOPERATIVE SCOLAIRE COLLEGE	Associations	800,00
6574	19	SUBVENTION	CYCO CLUB MADIRANAIS	Associations	350,00
6574	23	SUBVENTION	FOOTBALL CLUB RISCLOIS	Associations	3 000,00
6574	24	SUBVENTION	FOYER DES JEUNES	Associations	1 200,00
6574	25	SUBVENTION	GYM PLUS	Associations	400,00
6574	26	SUBVENTION	ITALIADOUR	Associations	150,00
6574	27	SUBVENTION	JSR RUGBY	Associations	9 225,00
6574	28	SUBVENTION	JUDO-CLUB RISCLOIS	Associations	1 500,00
6574	32	SUBVENTION	LE MOULINET RISCLOIS	Associations	200,00
6574	21	SUBVENTION	LES ECHOS DE L'ADOUR	Associations	3 500,00
6574	30	SUBVENTION	LES RAYONS DE LA VALLEE	Associations	200,00
6574	31	SUBVENTION	LOUS ESBERITS DE L ADOU	Associations	300,00
6574	33	SUBVENTION	PIX ADOUR	Associations	100,00
6574	34	SUBVENTION	PLANETE DANCE	Associations	300,00
6574	35	SUBVENTION	REMU MENINGES	Associations	300,00
6574	36	SUBVENTION	RISCL EVOLUTION	Associations	600,00
6574	37	SUBVENTION	SAINT HUBERT RISCLOISE	Associations	800,00
6574	38	SUBVENTION	SECOURS CATHOLIQUE	Associations	250,00
6574	39	SUBVENTION	SKI CLUB	Associations	300,00
6574	05	SUBVENTION	SUPPORTERS JSR		300,00
6574	40	SUBVENTION	TENDIDO RISCLOIS	Associations	3 000,00
6574	41	SUBVENTION	TENNIS-CLUB RISCLOIS	Associations	3 071,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

TOTAL**62 683€**

Madame FLOGNY Marie-Claire présente le projet de budget assainissement 2017.

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2017	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
	Prévu
011 - Charges à caractère général	228 660.86 €
012- Charges de personnel	21 000 €
014 - Atténuations de produits	25 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	49 000 €
66 - Charges financières	13 464.15 €
67 - Charges exceptionnelles	6 000 €
022 - Dépenses imprévues	23 000 €
023 - Virement de sections	260 001 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	87 017.83 €
TOTAL	713 144 €
RECETTES	
	Prévu
70 - Produits prestations services	192 240.22 €
74 - Dotations, subventions	7 000 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	26 315 €
002 - résultat de fonctionnement reporté	487 588.78 €
TOTAL	713 144 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
	Prévu
23 - Immobilisations en cours	923 027.32 €
21 - Immobilisations corporelles	21 546.38 €
16 - Emprunts	11 513 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	26 315 €
TOTAL	982 401.70 €
RECETTES	
	Prévu
16 - Emprunt	300 000.00 €
040 - Opératins d'ordre entre sections	87 017.83 €
021 - Virement de section	260 001.16 €
001 - Solde d'exécution investissement reporté	335 382.71 €
TOTAL	982 401.70 €

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2017, le maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Le maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2017 en les maintenant par rapport aux taux 2016 et propose :

- Taxe d'habitation : 15.08
- Taxe sur foncier bâti : 36.09
- Taxe sur foncier non bâti : 126.22

Après en avoir délibéré à quinze voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal se prononce en faveur des taux précités.

OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE – BUDGET COMMUNAL

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré à quinze voix pour dont 3 procurations, décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Didier KAHN,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€.

OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré à 15 voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Didier KAHN,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€.

OBJET : EMPRUNT AVEC LE CREDIT AGRICOLE AQUITAINE POUR FINANCER LES TRAVAUX DE MISES EN ACCESSIBILITE ET D'AMELIORATION DES PERFORMANCES THERMIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recourir à l'emprunt à hauteur de 350 000€ afin de financer les travaux de mise en accessibilité et amélioration des performances thermiques de la mairie.

Le Crédit Agricole Aquitaine propose un prêt à taux fixe de 350 000€ à échéance avancée avec un TEG de 0,94% sur 10 ans.
Les frais de dossier seront de 350€.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré à quinze voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal accepte de souscrire ce prêt auprès du Crédit Agricole Aquitaine aux conditions précitées et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document s'y rapportant.

OBJET : REMBOURSEMENT ANTICIPE - EMPRUNT AVEC LE CREDIT AGRICOLE AQUITAINE POUR LE FINANCEMENT DU FONDS DE CONCOURS VERSE A LA CCAA POUR CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE RISCLE ET L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CAUPENNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le fonds de concours de 500 000€ versé à la Communauté de Communes Armagnac Adour pour la construction de l'école élémentaire de Riscle.

Afin de payer ce fonds de concours, deux emprunts avaient été souscrits en 2012, par la Commune :

- Un auprès de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées pour un montant de 250 000€ sur une durée de 25 ans au taux fixe de 5.71%
- Un auprès du Crédit Agricole Aquitaine pour un montant de 250 000€ sur une durée de 25 ans au taux fixe de 5.75%.

Vu les taux d'intérêt élevés de ces emprunts, la Commune essaie depuis quelques temps de les rembourser par anticipation mais les conditions n'étaient pas favorables jusqu'à présent.

Aujourd'hui le Crédit Agricole Aquitaine propose des conditions de remboursement du prêt souscrit auprès de son agence en 2012 aux conditions suivantes :

Capital : 229 430,29€
Intérêts normaux : 10 806,79€
Indemnité financière : 34 849,51€
Indemnité de remboursement anticipé : 2 198,71€

Soit un total de 277 285,30€

Un autre prêt d'un montant de 121 960€ avait également été souscrit en 2004 pour l'acquisition de l'immeuble Caupenne. Le Crédit Agricole Aquitaine propose les conditions de remboursement suivantes :

Capital : 75 131,20€
Intérêts normaux : 346,76€
Indemnité financière : 14 425,19€
Indemnité de remboursement anticipé : 601,05€

Soit un total de 90 504,20€

Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide à quinze voix pour dont 3 procurations :

- De rembourser par anticipation les deux prêts précités souscrits auprès du Crédit Agricole Aquitaine aux conditions énoncées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toute démarche s'y rapportant.

OBJET : RECTIFICATIONS FACTURES ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des réclamations concernant la facturation d'assainissement et propose les rectifications suivantes :

ANNULATION 2ème SEMESTRE 2016:

- FRE 2017-001-000629 PERISSE Christiane -58€ (à refacturer à SCI du Larcis)

REDUCTION 2ème SEMESTRE 2016:

- FRE 2017-001-000725 SEIDENBINDER Daniel -9.67€
(départ logement)

Après en avoir délibéré à quinze voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal se prononce en faveur des modifications précitées.

OBJET : EGLISE DE RISCLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE LA CULTURE POUR L'ENTRETIEN DE L'EGLISE DE RISCLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'entretien de l'Eglise Saint Pierre sont programmés chaque année afin d'assurer la conservation du bâtiment.

En concertation avec les Bâtiments de France, il a été défini que la priorité pour 2017 était la reprise du garde-corps de la terrasse : partie sud, partie ouest et retour nord.

Les travaux sont estimés à 24 297,07€ H.T

Le Ministère de la Culture, interrogé, peut subventionner ces dépenses à hauteur de 40% du montant Hors Taxes.

Après en avoir délibéré à quinze voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer en faveur de la programmation des travaux d'entretien de l'église précédemment cités
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches de demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

OBJET : RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE DU CIMETIERE – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMONE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet restauration de la toiture de chapelle du cimetière et de la sacristie en collaboration avec l'association CONCORDIA et Monsieur MARQUE Michel, artisan à Riscle.

Afin de financer ce projet, il est possible de déposer un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine et de lancer ainsi une campagne de mobilisation du mécénat populaire.

L'adhésion a un coût de 120€.

Des entreprises et des particuliers pourront faire des dons et participer à la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré à quinze voix pour dont 3 procurations, le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'adhésion de la Commune de Riscle à la Fondation du Patrimoine et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations